



REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE EPHEMERE valable du 11 mai 2020 à la fin de l'épidémie de Covid 19

La ludothèque éphémère est un service que La Fourmilière propose gratuitement à ses adhérents durant la période de déconfinement, à défaut de pouvoir nous rassembler autour d'une table de jeux. Jusqu'au retour à la normale vous pouvez emprunter les jeux, et nous espérons que vous passerez ainsi de bons moments en famille ou entre amis !

Qui peut emprunter des jeux ?

Tous les adhérents « Individuels » ou « Famille » de La Fourmilière, à jour de leur cotisation 2020.

A quelles conditions ?

Le prêt de jeu est gratuit.

Une caution de 50€ (chèque non encaissé) est exigée avant le 1^{er} emprunt. Elle sera retirée intégralement en cas de non retour d'un jeu.

Contenu et durée du prêt :

3 jeux peuvent être empruntés, pour une durée d' 1 mois maximum.

La Fourmilière s'engage à vérifier le contenu de chaque jeu avant le prêt, et à garantir leur bon état de propreté et de fonctionnement.

Afin de protéger les jeux durant le transport et de faciliter la remise des jeux, pensez à vous munir d'un grand cabas.

Protocole sanitaire lié au Covid 19 :

La ludothèque éphémère fonctionne sous forme de drive chaque mercredi matin dans les locaux de la Fourmilière.

Les jeux sont à réserver auprès de la référente Familles de la fourmilière par mail à l'adresse devsocial@fourmiliere-73.fr jusqu'au lundi soir parmi la liste ci-jointe. Un rendez-vous vous sera alors proposé pour venir retirer vos jeux, et éventuellement ramener les jeux précédemment empruntés.

Le personnel de la Fourmilière sera équipé de gants et masques de protection, du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.

Les jeux plastifiés seront désinfectés. Pour plus de sécurité les jeux seront isolés durant 7 jours avant d'être remis en circulation.

Retards, pertes et dégradation :

L'emprunteur s'engage à **rendre les jeux complets, propres et dans leurs emballages.**

Tout jeu perdu ou rendu inutilisable devra être remplacé ou remboursé au prix public, à défaut la caution de 50€ sera encaissée.

Au-delà d'un mois de retard, un jeu est considéré comme non rendu et la caution est alors retirée.

Toute pièce constatée manquante et non remplacée entrainera une participation financière de 1 €.

L'accès au service de Ludothèque Ephémère implique l'acceptation totale de ce règlement intérieur.

Prénom et NOM : _____

Date : __ / __ / __

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »